



SYNDICAT NATIONAL UNIFIÉ DES IMPÔTS

80/82 rue de Montreuil 75011 PARIS - Tél. 01.44.64.64.44 - Fax 01.43.48.96.16

E-mail : snui@snui.fr <http://www.snui.fr>

Paris, le 14 Septembre 2006

Communiqué de presse

Fraude fiscale et Prime pour l'emploi : quels enjeux ?

La question de la fraude fiscale revient sur le devant de la scène par le biais de la Prime pour l'emploi (PPE). En effet, celle-ci susciterait une fraude significative au regard de l'importance de la PPE, et ne devrait pas se résorber au vu des annonces politiques concernant ses revalorisations successives et de ses aménagements multiples (acomptes...).

La PPE demeure un instrument particulièrement complexe pour une efficacité discutée. Son caractère très « politique » a d'abord conduit l'administration fiscale à s'assurer que toutes les personnes potentiellement bénéficiaires de la PPE la percevaient effectivement, au besoin par voie de relance. On ne peut pas dire non plus que la PPE n'est pas contrôlée : des recoupements existent et permettent de détecter des anomalies utilisables dans le cadre d'un contrôle global du dossier même si, dans certains cas (déclarations des horaires de travail), le contrôle est excessivement difficile.

La complexité de la PPE entraîne beaucoup d'erreurs au stade de la déclaration. Celles-ci sont parfois volontaires, et relèvent alors de la « petite fraude ». Des réseaux ont, il est vrai, mis sur pied des fraudes à la PPE plus organisées. Mais la fraude à la PPE (dont le coût budgétaire global s'élève en 2006 à 2,7 milliards d'euros) n'est cependant pas, loin s'en faut, la fraude fiscale la plus inquiétante.

Deux éléments de contexte doivent être pris en compte pour apprécier cette question.

- Le caractère très « politique » de la PPE : le gouvernement se précipite pour annoncer telle revalorisation ou tel aménagement, mais rejette, en réalité, sur les agents des impôts la responsabilité du traitement, « *au cas par cas* », des dossiers des contribuables concernés par les restitutions de trop perçus dans le cadre des acomptes forfaitaires. Cet aspect politique rend par ailleurs, de fait, délicate toute action de contrôle axée sur la PPE...
- La question de la fraude fiscale globale : selon le SNUI, la fraude fiscale globale annuelle est comprise dans une fourchette allant 45 à 50 milliards d'euros, et relève plus de l'impôt sur les sociétés ou de la TVA, par exemple, que de la PPE. Or, les moyens de l'administration fiscale, notamment humains, diminuent d'année en année. Il y a donc urgence à rebâtir une véritable politique de lutte contre la fraude et l'évasion fiscale pour inverser le mouvement de repli du contrôle fiscal à l'œuvre actuellement dans le but d'attirer des entreprises et les investisseurs pour des raisons d'attractivité du territoire.

Sans nier l'existence d'une fraude à la PPE dont une partie, inquiétante, est organisée et doit être combattue, *il ne faut pas oublier non plus les vrais enjeux de la lutte contre toutes les formes de fraude fiscales*. La pire des tentations serait de renforcer le contrôle des ménages, notamment salariés, déjà de loin la catégorie de contribuables la plus contrôlable et contrôlée, et d'oublier que la PPE ne connaîtrait pas ce « succès » si les salaires étaient véritablement revalorisés.

Fondements discutés, efficacité contestée, gestion complexe, aménagements alambiqués, compréhension mauvaise, contrôle délicat, le PPE s'engluie structurellement dans une situation de plus en plus inextricable, à tel point que c'est son existence qui semble en réalité en jeu...

Les communiqués de presse du SNUI sont disponibles sur le site www.snui.fr rubrique « espace presse ».